

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU CEZE & PETITS AFFLUENTS DU RHONE

Date : 13/02/2026

Heure : 10h00 à la Communauté de Communes de Cèze Cévennes

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

COLLEGE	NOM	STRUCTURE / ORGANISME	Participation
ELUS	M. VERDIER	Conseil régional Occitanie	Absent
	Mme MASSEBEUF	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Excusée
	M. SCORSONE	Conseil départemental du Gard	PRESENT
	Mme RIEU FROMENTIN	Conseil départemental de l'Ardèche	PRESENTE
	M. AIGOIN	Conseil départemental de la Lozère	Excusé
	M. DUCROS	Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien	Excusé
	M. JOUVE	Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien	Excusé
	M. ITIER	Communauté de communes de Cèze Cévennes	Excusé
	M. VIGOUROUX	Communauté de Communes de Cèze Cévennes	PRESENT
	M. VARIN D'AINVELLE	Communauté d'agglomération Alès agglomération	PRESENT
	M. SERRE	Communauté de communes du Pays d'Uzès	PRESENT
	M. BALMELLE	Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes	PRESENT
	M. ALZAS	Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche	Absent
	M. REYDON	Communauté de communes de Cévennes au Mont Lozère	PRESENT
	M. DE LA RUE DU CAN	Communauté de communes du Mont Lozère	Excusé
	M. RIEU	Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (SCoT)	PRESENT
	M. HILLAIRE	Syndicat mixte du Pays des Cévennes	Excusé
	M. TREMOULET	Syndicat mixte du PETR Uzège-Pont du Gard	Absent
	M. ROBERT	Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	PRESENT
	M. TRICHOT	Syndicat mixte ABCEZE	PRESENT
	M. CARTAILLER	Syndicat mixte des Gorges du Gardon	PRESENT
	Mme PASCAL	Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles	PRESENTE
	Mme RIEU FROMENTIN	PNR des Monts d'Ardèche	PRESENTE
	M. BOYER	CLE des Gardons	PRESENT
	M. BONNETAIN	CLE de l'Ardèche	Excusé

USAGERS		Chambre de commerce et d'industrie du Gard	Absent
	M. PORTAL	Chambre d'agriculture du Gard	Excusé
	M. GONNET	Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Absent
	M. BRUNEL	Fédération des caves coopératives du Gard	Absent
	M. AUDU	ASA d'irrigation de la région de St Jean de Maruéjols	PRESENT
	M. LEMBOULAS	Association « renouveau de la Pomme – 100 % Cévennes »	Absent
	Mme GARNIER	Office de tourisme Provence Occitane	PRESENTE
	M. RIGOLE	Fédération de l'Hôtellerie de plein air d'Occitanie	Excusé
	M. PIALET	Consommation Logement Cadre de Vie	PRESENT
	M. RAVEL	Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Gard	PRESENT
	M. PIZON	France nature environnement Occitanie	PRESENT
	M. COULET	Fédération des associations Cévenoles Environnement Nature	PRESENT
	Mme KUNG	Association Agissons pour le Climat, Alternatives Citoyennes Gard rhodanien	PRESENTE
	M. DEHOUX	Transition Energétique et environnementale en Cèze Cévennes	PRESENT
ETAT	Mme BATLLE	DREAL Occitanie	PRESENTE
	Mme GELY	Direction départementale des territoires (DDT) de la Lozère	PRESENTE
	M. CARROT	DDT de l'Ardèche	Excusé
	M. TELLIER	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Gard	PRESENT
	M. RIVIERE	Agence de l'Eau RMC	PRESENT
	M. DUBOIS	Agence Régionale de Santé	Excusé
	M. DELVALLEE	Office Français de la Biodiversité	PRESENT
	M. MANCHE	Parc National des Cévennes	PRESENT

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

- M. BRENTGANI, chargé de mission gestion quantitative, Syndicat mixte ABCEZE
- Mme CLAVEL, directrice du Syndicat mixte ABCEZE
- Mme CLENCHARD Pauline, DDTM30
- Mme MARTEL, animatrice captage prioritaire, Chambre d'agriculture du Gard
- M. PICART, chargé de mission biodiversité, Syndicat Mixte des Gorges du Gardon
- Mme POURPE, chargée de mission contrat de rivière, qualité de l'eau, ABCEZE
- Mme REDON, animatrice SAGE, ABCEZE
- Mme UYUNI-REYES, chargée de mission et de projet départemental, CD30

POUVOIRS

- M. AIGOIN à M. REYDON
- M. BONNETAIN à M. BALMELLE
- M. DE LA RUE DU CAN à M. REYDON
- M. ITIER à M. VIGOUROUX
- M. JOUVE à M. TRICHOT
- M. PORTAL à M. AUDU
- M. RIGOLE à Mme GARNIER

ORDRE DU JOUR

La convocation envoyée le 29 janvier 2026 stipule l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du compte-rendu de la CLE 2
- 2/ Délibération sur les suites à donner au bilan évaluation du contrat de rivière Cèze (présentation faite en CLE 2)
- 3/ Avancement du bilan & évaluation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Cèze 2018-2024
- 4/ Projet de calendrier d'avancement 2026

INTRODUCTION

M. TRICHOT, Président de la Commission locale de l'Eau (CLE), introduit la séance en remerciant la présence des membres, indispensable à l'atteinte du quorum.

Il rappelle les temps forts depuis l'installation de la CLE en juin 2025 et l'objectif d'avancer le plus possible le démarrage du SAGE, avant les élections municipales de mars 2026.

Cet objectif est atteint et **M. TRICHOT** en profite pour remercier chaque membre pour leur participation active, avec une attention particulière pour l'implication des membres du bureau.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE 2

M. TRICHOT propose aux membres d'approuver le compte-rendu de la CLE du 11/12/2025.

Après avoir délibéré, le compte-rendu de la CLE n°2 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION SUR LES SUITES A DONNER AU BILAN EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE CEZE

Se référer à la délibération CLE n°2026-01

M. TRICHOT rappelle qu'en CLE 2 de décembre, le bureau d'études OTEIS a présenté le bilan évaluation du contrat de rivière Cèze. Ce contrat est arrivé en fin de cycle, aussi un nouveau contrat avec l'agence de l'eau est envisagé.

Il présente le contrat eau & climat, nouvel outil de contractualisation proposé par l'Agence de l'Eau, dont la procédure est simplifiée vis-à-vis du contrat de rivière.

Ce contrat eau et climat vise à préserver :

- La ressource en eau
- La qualité de l'eau
- Les milieux aquatiques et leurs usages

Et à mettre en œuvre, par les maîtres d'ouvrages identifiés, des actions concrètes sur ces différentes thématiques.

M. TRICHOT explique que le bureau de CLE, réuni en janvier, a analysé les avantages et les inconvénients entre le contrat de rivière et le contrat eau et climat. A l'issue, le bureau a proposé de présenter uniquement le contrat eau et climat en CLE.

Mme POURPE, chargée de mission contrat de rivière, qualité de l'eau à ABCEZE présente l'objectif, les atouts, les conditions, les aides financières et le calendrier prévisionnel du contrat eau et climat.

Suite à la présentation, les principaux échanges sont reportés dans le présent compte-rendu.

M. PIALET, représentant l'association Consommation, Logement Cadre de Vie, partage un projet innovant sur la qualité des eaux : les Zones de Rejet Végétalisées (ZRV). Il s'agit d'un espace aménagé entre la station de traitement des eaux usées et le milieu récepteur du rejet des eaux usées traitées

(mais ne faisant pas partie du dispositif de traitement). Il explique que ce type d'aménagement a un coût mais si l'Agence de l'Eau abonde financièrement dans le cadre des zones FRR (France Ruralités Revitalisation), cela reste intéressant. **M. PIALET** ajoute avoir visité un site pilote « zones libellules » à Saint Just dans l'Hérault ; où la filtration de l'eau est inspirée des zones humides naturelles ; et termine en précisant qu'à côté de la station de traitement des eaux usées de Saint-Ambroix, 2 hectares seraient nécessaires pour un tel aménagement.

Mme KUNG, représentant l'Association Agissons pour le Climat, Alternatives Citoyennes Gard Rhodanien, demande si ce contrat eau et climat à l'échelle du bassin versant de la Cèze ne va pas se recouper avec celui de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (CAGR) ?

Mme POURPE indique que le CAGR a choisi 2 thématiques sur les 3 proposées pour composer son contrat, à savoir : préserver la ressource en eau et améliorer la qualité de l'eau. Alors que pour le contrat eau et climat à l'échelle du bassin versant de la Cèze, les 3 thématiques sont envisagées et soumises à la décision de la CLE :

- Préserver la ressource en eau,
- Améliorer la qualité de l'eau,
- Préserver les milieux aquatiques

Mme POURPE ajoute que des rencontres techniques ont eu lieu entre ABCEZE (porteur du contrat de rivière Cèze) et le CAGR sur l'articulation des contrats. Et rappelle que la CLE reste l'instance de gouvernance de ces contrats, et veillera à leur coordination.

M. AUDU, représentant l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation de la région de Saint Jean de Maruéjols, demande si des actions programmées à l'ancien contrat de rivière Cèze qui n'avaient pas pu être réalisées, pourraient être reportées dans ce nouveau contrat ?

Mme CLAVEL, directrice ABCEZE, indique que ce point peut s'envisager et sera discuté lors de l'établissement du nouveau contrat.

Avant de soumettre le projet d'engagement du territoire sur une nouvelle contractualisation, **M. TRICHOT** rappelle que la CLE est l'instance de gouvernance locale sur les sujets relatifs à l'eau et expose les 4 points à débattre :

1. Approbation du principe de lancement du Contrat Eau & Climat sur le périmètre du SAGE sur la période 2027 à 2030,
2. Validation de la structure porteuse du contrat : demande à ABCEZE d'élaborer la lettre d'intention,
3. Validation de l'instance de gouvernance et de concertation de la démarche assurée par la CLE du SAGE,
4. Validation des thématiques à aborder au contrat : préservation de la ressource en eau, pollution de l'eau, milieux aquatiques.

Après avoir délibéré, ces 4 points sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. TRICHOT ajoute que cette décision sera présentée au prochain comité syndical d'ABCEZE, le 18 février 2026.

AVANCEMENT DU BILAN & EVALUATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE) CEZE 2018-2024

M. TRICHOT explique que cette séance est aussi l'occasion de faire un point d'étape sur l'avancement du bilan de la gestion quantitative de la ressource en eau et laisse la parole à **M. BRENTGANI, chargé de mission gestion quantitative à ABCEZE**.

M. BRENTGANI recontextualise la gestion quantitative sur le territoire de la Cèze avec les objectifs associés à la mise en place d'un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau). Il rappelle le contenu du plan d'actions et présente un premier bilan des prélèvements et de l'état des connaissances.

Suite à la présentation, les principaux échanges sont reportés dans le présent compte-rendu.

M. PIALET explique que le forage en alimentation en eau potable (AEP) du Vedel tarde à être mis en service. Cet ouvrage prélève en profondeur et non en cours d'eau pour desservir plusieurs communes : Meyrannes, Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix et Saint Victor de Malcap.

M. PIALET questionne également le fait que durant la période du PGRE, le débit mensuel d'objectif de la Cèze n'a pas été atteint 8 années sur 10 (ne permettant pas au territoire d'être classé en équilibre). Il demande si cette situation de déséquilibre aurait pu être évitée en fermant les pertuis du barrage de Sénéchas plus tôt afin de sécuriser le remplissage ?

Enfin, **M. PIALET** partage son étonnement quant au prélèvement industriel autorisé dans la Cèze, en ZRE (Zones de Répartition des Eaux), pour satisfaire une partie des usages AEP hors bassin versant. Il reconnaît que la pose d'un compteur au niveau du pompage a été long à mettre en place.

M. BRENTGANI répond que 3 actions étaient prévues au PGRE mais admet qu'elles ont été longues à se réaliser. C'est le cas pour le captage AEP du Vedel pour lequel des essais par pompage ont été réalisés mais des investissements conséquents restent à faire pour créer le réseau d'eau. Concernant le barrage de Sénéchas, une étude d'optimisation a été réalisée en 2013. Quant au prélèvement du GIE de Salindres, un compteur au niveau du prélèvement (dans la nappe de la Cèze) a été installé pendant la période du PGRE.

M. ROBERT, représentant le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale, demande si pour les données relatives à l'Alimentation en Eau Potable (AEP), les calculs tiennent compte des prélèvements effectués sur un autre bassin versant ? Il cite l'exemple de la commune de Saint-André-de-Cruzières qui est alimentée en eau potable par le Chassezac (bassin versant de l'Ardèche). Il demande par ailleurs si les données de prélèvements d'eau des Associations Syndicale Libre (ASL) sont utilisées ?

M. BRENTGANI indique avoir récupéré les données de prélèvements des ASA (Association Syndicale Autorisée). Concernant les ASL, sur le bassin versant de la Cèze elles concernent à priori des béals (canaux d'irrigation dans les Cévennes), dont les prélèvements ont été intégrés au PGRE. Il ajoute que les apports d'eau du bassin versant de l'Ardèche, via le SEBA (Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche) ne sont pas pris en compte étant donné que l'objet du PGRE est de s'intéresser aux prélèvements réalisés sur le bassin versant de la Cèze, impactant le déficit quantitatif.

M. BALMELLE, représentant la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, souligne l'existence de transferts d'eau entre les bassins versants, tout en reconnaissant que les données devraient être relevées plus finement. Il ajoute que concernant l'eau prélevée pour l'irrigation, l'Agence de l'Eau impose la pose de débitmètre afin d'évaluer l'eau consommée, pour attribuer ses subventions.

M. RIVIERE, représentant l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, confirme que l'installation de compteurs pour suivre les volumes prélevés est obligatoire.

Mme KUNG réagit sur la connaissance des volumes économisés sur les mois en déficit et ajoute que cette connaissance reste indispensable même sur les autres mois de l'année. De plus, il y aurait une distinction à faire entre les ressources en eau exploitées, en particulier s'il s'agit des eaux souterraines qui se rechargent plus lentement que les cours d'eau.

M. BRENTGANI explique que les réductions de prélèvements sont attendus sur les mois en déficit (juin à septembre) et confirme que sur le reste de l'année, les économies d'eau peuvent aussi se réaliser. Les actions du PGRE traitent à la fois des cours d'eau et des eaux souterraines, et précise que sur le territoire ce sont essentiellement les ressources en eau superficielles et la nappe alluviale de la Cèze et du Rhône qui sont exploitées pour la consommation humaine.

M. PIZON, représentant France Nature Environnement, demande où nous en sommes vis-à-vis du débit d'étiage de la Cèze ?

M. TELLIER, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM30), explique que les années 2022 et 2023 ont été exceptionnelles en raison d'un manque d'eau conjugué à une hausse des prélèvements. Il reconnaît que ce n'est pas évident de dégager une tendance sur la pluviométrie, et positive le constat en rappelant que le débit d'objectif de la Cèze a été atteint 7 années sur 10.

M. REYDON, représentant la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, souligne l'existence d'une disparité géographique sur le volet quantitatif : le secteur aval du territoire est moins impacté, contrairement au secteur amont qui a rencontré des difficultés en termes d'approvisionnement en eau potable. En réponse, plusieurs travaux ont été conduits sur la qualité des réseaux, la recherche de ressource en eau alternative par le BRGM par exemple.

M. MANCHE, représentant le Parc National des Cévennes, précise qu'une étude hydrogéologique du massif granitique du Mont Lozère pourrait être engagée dès lors que le maître d'ouvrage sera arrêté. Cette étude, en recherche et développement, devrait permettre de connaître la ressource en eau souterraine et d'appréhender son fonctionnement.

M. RAVEL, représentant la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Gard, s'intéresse au lien entre les débits de la Cèze et le soutien d'étiage assuré par le barrage de Sénéchas. Il demande quel aurait été le débit de la Cèze en l'absence du barrage ?

M. BRENTAGANI répond qu'en 2022 par exemple, le barrage n'avait pas pu atteindre sa cote maximale de remplissage à 252 m NGF. La baisse du soutien d'étiage avait alors été dégressive pour s'arrêter. Le débit naturel de la Cèze était alors estimé entre 150 l/s à 200 l/s. Le barrage de Sénéchas permet d'assurer une sécurité pour la ressource.

M. TRICHOT confirme que la présence du barrage de Sénéchas est un atout pour le territoire et estime que sans lui, le territoire aurait pu vivre plusieurs années comme celle de 2022. Il en profite pour remercier les investissements humains et financiers réalisés par le Conseil Départemental du Gard, gestionnaire de l'ouvrage.

M. SCORSONE, représentant le Conseil Départemental du Gard, rappelle que la fonction originelle du barrage est d'écrêter les crues. Des adaptations techniques ont permis d'assurer un soutien d'étiage, afin de réguler le débit de la Cèze.

M. DEHOUX, représentant l'association Transition Energétique et Environnementale en Cèze Cévennes (TEECC), précise que le barrage, comme tout ouvrage de ce type, a une durée de vie d'une centaine d'années et qu'il est nécessaire de ne pas « *mettre tous ses œufs dans le même panier* ».

M. BALMELLE ajoute que le problème n'est pas d'ordre technique selon lui. Le barrage, qui a fait preuve d'investissements et d'aménagements pour étendre ses fonctions, n'est pas optimisé pour autant.

M. AUDU explique que lors de la visite du barrage de Sénéchas, il a compris que le changement de la vanne permettant de relâcher l'eau était toujours en projet ; alors que la décision avait été déjà prise il y a 20 ans.

M. SCORSONE précise que le changement de vanne est envisagé pour améliorer la manipulation de la vanne (rapidité d'exécution). Il ajoute que le Conseil Départemental du Gard vient d'investir 30 millions d'euros pour les travaux sur le barrage de Sainte Cécile d'Andorge.

PROJET DE CALENDRIER D'AVANCEMENT 2026

Mme REDON, animatrice SAGE, rappelle qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un projet de territoire concerté avec les acteurs locaux, afin de trouver le juste équilibre entre les usages de l'eau et la protection, préservation quantitative et qualitative des eaux et des milieux.

Ce projet de territoire se fonde sur un état des lieux complet des enjeux, des problématiques du territoire.

Pour avancer cet état des lieux en 2026, les membres du bureau proposent le calendrier prévisionnel d'avancement suivant :

Calendrier prévisionnel EDL 2026

Contenu	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
BUREAU DE CLE 3												
CLE 3 du 13/02												
Animatrice SAGE (absence CLE) : Entretiens acteurs pour récupérer des données + rédaction EDL												
CLE 4 : réinstallation une partie du collège des élus (AP semi-nominatif)												
BUREAU DE CLE 4 : préparation des commissions de travail EDL												
Commissions de travail EDL (thématiques)												
BUREAU DE CLE 5 : traitement des commissions												
CLE 5 : restitution avancement EDL 2026 + programmation 2027												

Mme REDON explique que ce projet de calendrier sera rediscuté, une fois la CLE réinstallée suite aux élections municipales. En effet, une partie du collège des élus de la CLE sera renouvelée. La prochaine séance impliquera l'organisation d'élections pour la Présidence, la Vice-Présidence et les membres du bureau au collège des élus ayant perdu leur mandat.

Trois points d'attention sont mis en avant :

1. La prochaine réunion de CLE (CLE 4) est envisagée en juillet 2026. Les convocations seront adressées par les services de l'Etat, s'agissant du renouvellement partiel de la CLE et la prise d'un nouvel arrêté préfectoral semi-nominatif pour le collège des élus,
2. Pendant la période « sans CLE » (mars à juin), l'animatrice du SAGE se rapprochera des acteurs du territoire pour récolter des données utiles à l'établissement de l'état des lieux,
3. La planification des études complémentaires à engager pour établir l'état des lieux reste à intégrer au calendrier (suite aux débats en comité syndical ABCEZE).

M. TRICHOT ajoute qu'en bureau de CLE, il a été évoqué la possibilité d'organiser la CLE 4 de réinstallation sur une journée avec un temps dédié aux élections le matin, et un temps dédié à la visite du Monastère de Solan, site modèle comprenant un bassin versant intégralement géré en agroécologie. Cette visite est proposée par un membre usager de la CLE, représenté par **M. DEHOUX**.

M. TRICHOT remercie les membres de la CLE et lève la séance.

M. le Président de la CLE SAGE Cèze et petits affluents du Rhône

M. TRICHOT Benoît

